

PAR COURRIEL

Québec, le 7 mai 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, Bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4  
Leader.SJB@assnat.qc.ca

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question au feuillet adressée à la ministre responsable de l'Habitation le 8 avril dernier par la députée de Mille-Îles, laquelle concernait la problématique que connaît la Ville de Sherbrooke dans la modernisation de ses infrastructures d'eau et son impact sur le développement immobilier.

La Ville a fait part de ses différentes préoccupations en matière de logements et a fait connaître ses besoins en infrastructures d'eau au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) en octobre 2024. Notamment, elle indiquait que la capacité maximale de traitement de son usine d'épuration des eaux usées serait atteinte, limitant ainsi le développement de son périmètre urbain. Elle évaluait les besoins en investissements à plus de 77,7 M\$ afin d'augmenter la capacité de traitement de son usine. Elle mentionnait qu'en ajoutant les investissements requis pour augmenter le traitement et la distribution d'eau potable, ce montant dépasserait les 100 M\$. Enfin, elle déplorait que les programmes d'aide financière du Ministère ne permettent pas le surdimensionnement ni l'expansion des réseaux existants.

... 2

Le Ministère a promptement rencontré la Ville l'automne dernier afin de discuter des avenues de solutions possibles. Il a été notamment discuté des nombreux bénéfices qui découleraient de sa participation active à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable afin d'optimiser la consommation et la distribution d'eau potable sur son territoire, de manière à libérer de l'eau potable afin de desservir de nouvelles résidences sans devoir accroître les capacités de ses stations de traitement d'eau potable et d'eaux usées.

Par exemple, on constate notamment que la consommation d'eau résidentielle de la Ville se situe à 216 litres par jour par personne, alors que la moyenne canadienne est de 184, ce qui laisse entrevoir des gains à ce chapitre. De même, la Ville pourrait réaliser des gains additionnels au niveau de son niveau de fuites dans son réseau, celle-ci affichant un indice de fuites modéré au lieu de faible. Enfin, le bilan d'eau de la Ville montre qu'elle aurait avantage à améliorer ses pratiques concernant la mesure de la consommation d'eau sur son territoire, par exemple en adoptant des pratiques plus modernes donnant des résultats plus précis.

Également, la Ville a été encouragée à explorer les possibilités qu'offre un plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) afin de mieux planifier le développement sur son territoire en fonction des capacités de ses infrastructures. La Ville s'est depuis engagée dans cette démarche, par l'adoption d'une résolution en ce sens le 10 décembre dernier.

Enfin, la Ville a été encouragée à utiliser au maximum les différents programmes du Ministère en matière d'infrastructures d'eau, tels que le programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations abordables (FIERH), le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028 et le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023. Le FIERH, pour rappel, vise à financer les travaux d'infrastructures d'eau visant à soutenir l'accroissement de logements sociaux, abordables et étudiants, alors que le TECQ 2024-2028 (l'enveloppe de la Ville est de 52,8 M\$; elle pourrait être portée à 58,1 M\$ si elle se dotait d'un PGA-Eau) peut être utilisé pour résorber le déficit de maintien d'actifs et ainsi optimiser la distribution d'eau potable. À noter que le Ministère a par ailleurs retenu pour financement en 2025-2026 un projet de la Ville de Sherbrooke évalué à plus de 17 M\$, pour une aide de 13 M\$ environ du PRIMEAU 2023.

Ainsi, bien que les programmes du Ministère ne visent pas, hormis le FIERH, à soutenir l'accroissement de capacité des installations municipales, ceux-ci permettent d'alléger le poids des mises aux normes et de la résorption du déficit de maintien d'actifs, permettant ainsi aux municipalités d'allouer à leurs autres projets leurs fonds propres.

Le Ministère a réitéré son offre de soutien pour la mise en œuvre de ces solutions dans une lettre adressée à la Ville le 2 décembre 2024.

La situation que connaît la Ville met en lumière l'importance pour les municipalités de planifier adéquatement le développement urbain sur leur territoire. Cet exercice repose notamment sur une planification à long terme des infrastructures d'eau requises à cette fin. C'est d'ailleurs pour cette raison que le Ministère encourage les municipalités à élaborer et à mettre en œuvre un plan de gestion des actifs en eau d'ici 2026.

Pour ce faire, les municipalités peuvent compter sur l'aide et les outils produits par le Ministère et ses partenaires, en collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec.

Les municipalités, à titre de gouvernements de proximité, exercent pleinement leur autonomie en matière de développement et demeurent maîtres d'œuvre de leurs projets de renouvellement d'infrastructures. Pour les appuyer, le Ministère met à leur disposition des outils, du soutien technique et des programmes d'aide financière souples et prévisibles.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Laforest'.

ANDRÉE LAFOREST